



Compte-rendu des décisions prises en Conseil Municipal du 16 décembre 2020

Le Conseil Municipal de la ville de Villieu-Loyes-Mollon :

Approuve le compte-rendu du conseil municipal du 20 novembre 2020.

Vote unanime

- Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise le Conseil municipal à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions listées dans son article L.2122-22.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose au maire dans son article L 2121-23, de rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €.

Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) pour lesquelles le Droit de Préemption Urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre :

- Terrain, section A sous le n° 942 sis Chemin des Chaudannes - Chemin de la ruelle roman Lieu-dit « Bocquatière ».
- Terrain, section A sous les n° 1791-1793 sis Chemin Saint Sulpice - Lieu-dit « Petit Fétan ».
- Terrain, section A sous les n°1790-1792 sis Chemin Saint Sulpice - Lieu-dit « Petit Fétan ».
- Bâtiment d'habitation, quartier 223, section B sous les n°145-774-775 sis Lieu-dit « La Croisette ».
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section ZA sous le n°307 sis 4 Chemin de la Côtère.
- Bâtiment d'habitation, section A sous les n° 629-1687-1233 sis 120 Montée des Cannes.
- Bâtiment d'habitation, section B sous les n° 776-980 sis 37 Impasse de la Charrière.
- Terrain, quartier 223, section A sous le n°1226 sis Lieu-dit « La Sourde ».
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n° 1649 sis 138 Lotissement Le Colombier.
- Terrain, section B sous le n°1183 sis 149 Chemin du Tour.
- Bâtiment d'habitation, section B sous le n°1699 sis 9 Les Loggias du Colombier.
- Bâtiment d'habitation, quartier 253, section AH sous les n°54-340-341 sis 314 Chemin de la Côtère

Prend acte des 12 biens qui n'ont pas fait l'objet de l'exercice du droit de préemption dans le cadre des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

- Décision n°009/2020 – MARCHE PUBLIC DE SERVICE - YPOK SA - Reconduction du contrat de service PVE n°2016088 pour 2021

M. le Maire a informé l'Assemblée qu'il a accepté de reconduire le contrat de service PVE n°2016088 pour permettre la maintenance (assistance téléphonique) du progiciel de gestion PVE en saisie directe pour un agent, avec le titulaire du contrat YPOK SA, 9 rue des Halles – 75001 PARIS – n° SIRET 434 940 763 000 64, dont le montant annuel s'élève à 53,72 € HT.

- Décision n°010/2020 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX- SOCATRA – Renouvellement du réseau de refoulement des eaux usées chemin de la Masse – Sous-traitance de l'entreprise PASSAQUET

M. le Maire fait référence à la décision N°07 du 11 août 2020 attribuant le lot unique – Travaux de renouvellement du réseau de refoulement des eaux usées sis chemin de la Masse à la société SOCATRA SAS – 01 – JUJURIEUX.

M. le Maire a accepté la déclaration de sous-traitance avec l'entreprise PASSAQUET (01150) pour la réalisation du bicouche, pour un montant H.T. de 8 000,00 € maximum.

- Décision n°11/2020 - Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 550 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour les acquisitions immobilières prévues au budget annexe commerce

VU la consultation lancée auprès de différents organismes bancaires,

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire a décidé :

- **De contracter** auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un emprunt de 550 000 € ayant pour objet le financement des acquisitions immobilières prévues et financées sur le budget annexe commerces et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

Objet : FINANCEMENT d'Investissement

Montant du capital emprunté : 550 000 €

Durée d'amortissement : 240 mois soit 20 ans

Taux d'intérêt : Fixe - 0,59 % trimestriel

Profil d'amortissement : constant avec des échéances dégressives

Frais de dossier : 0,10% soit 550 €uros

Versement des fonds : avant le 25 décembre

Périodicité retenue : Trimestrielle – Base de calcul 30/360

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

- **De signer** seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

Prend acte des décisions 009/2020, 010/2020, 011/2020.

FINANCES

- Délibération 01 10 2020 - Budget principal – Décision modificative n°2

Accepte la décision modificative n° 02 relative au budget 2020 de la Commune.

Vote Unanime

Cf. tableau en annexe page 18.

Délibération 02 10 2020 - Budget annexe Commerce– Décision modificative N°1

Accepte la décision modificative n° 01 relative au budget Commerce 2020.

Cf. tableau en annexe page 19.

Vote Unanime

Délibération 03 10 2020 - Budget annexe Centre de Rencontre – Décision modificative N°1

Accepte la décision modificative n° 01 relative au budget annexe Centre de Rencontre 2020.

Cf. tableau en annexe page 20.

Vote Unanime

Budget Annexe Salle polyvalente – Décision modificative N°1 –

Faute d'éléments, ce point a été retiré de l'ordre du jour.

Prend acte

Délibération 04 10 2020 - Clôture du budget lotissement – Décision

Approuve le reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal de la commune.

Décide la clôture du budget annexe Lotissement au 31/12/2020.

Accepte la reprise de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe Lotissement dans le budget principal au 01/01/2021.

Dit que la réintégration de l'actif, du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectuée par le comptable assignataire de la commune qui procédera à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalisera l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe Lotissement au budget principal de la commune.

Approuve la clôture du budget annexe Lotissement au 31/12/2020.

Vote Unanime

Délibération 05 10 2020 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2021

Accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 et ce avant le vote du budget primitif de 2021.

OPERATIONS	BP 2020 + DM 2020	25%
61 - Bibliothèque municipale	2 240,00 €	560,00 €
82 – Matériel Administratif	1 350,00 €	337,50 €
85 - Matériel informatique	29 310,00 €	7 327,50 €
92 - Ecole de Loyes	2 600,00 €	650,00 €
101 – Aménagement espaces verts	2 400,00 €	600,00 €
105 - Eglise	3 500,00 €	875,00 €
111 - Voirie divers	203 700,00 €	50 925,00 €
113 - Service incendie Pompiers	21 200,00 €	5 300,00 €
127 – Maison Pour Tous Mollon	25 100,00 €	6 275,00 €
130 – Maison de l'enfance MECS	4 000,00 €	1 000,00 €
131 – Equipements sportifs	18 400,00 €	4 600,00 €
136 - Ateliers municipaux	19 300,00 €	4 825,00 €
139 – Véhicules communaux	33 000,00 €	8 250,00 €
141 - Cimetières	45 300,00 €	11 325,00 €
148 – Nouvelle école maternelle	19 820,00 €	4 955,00 €
152 - Appartements	1 300,00 €	325,00 €
156 – Nouvelle mairie	500,00 €	125,00 €
157 - Tennis	23 000,00 €	5 750,00 €
165 - Mairie annexe de Loyes	6 800,00 €	1 700,00 €
169 - Matériel scolaire	11 580,00 €	2 895,00 €
174 - Illuminations	4 000,00 €	1 000,00 €
175 – Centre de loisirs	45 000,00 €	11 250,00 €
178 – Rénovation de la cantine scolaire	14 000,00 €	3 500,00 €
180 - ADAP	8 000,00 €	2 000,00 €
<u>Sans opération affectée</u>		
Chapitre 21	189 000,00 €	47 250,00 €
Chapitre 23	40 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL	774 400,00 €	193 600,00 €

Délibération 06 10 2020 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Centre Innovance 2021

Accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 et ce avant le vote du budget annexe Centre de Rencontres de 2021.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	271 500,00 €	67 875,00 €
TOTAL	271 500,00 €	67 875,50 €

Vote Unanime

Délibération 07 10 2020 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Annexe Salle Polyvalente 2021

Accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 et ce avant le vote du budget annexe Salle Polyvalente de 2021.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
TOTAL	5 000,00 €	1 250,00 €

Vote Unanime

Délibération 08 10 2020 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget Assainissement 2021

Accepte l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 et ce avant le vote du budget annexe Assainissement de 2021.

CHAPITRES	BP 2020 + DM 2020	25%
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	70 000,00 €	17 500,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	330 000,00 €	82 500,00 €
TOTAL	420 000,00 €	105 000,00 €

Vote Unanime

TARIFS 2021

Délibération 09 10 2020 - Vote des tarifs de location de salles 2021 pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux

Valide les tarifs applicables aux particuliers, aux comités d'entreprises et aux employés communaux au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

Location de salles pour les particuliers, les comités d'entreprises et les employés communaux (TTC)

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires pour Réunions		Caution
	Particulier non résident	Particulier résident	Particulier non résident	Particulier résident	Particulier non résident	Particulier résident	
Villieu							
Salle Polyvalente	696,00 €	348,00 €	905,00 €	452,00 €	46,40 €	23,20 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de l'Association d'Education Populaire	Uniquement pour les associations.						
Centre Innovance							
Centre complet	1 631,00 €	979,00 €	2 120,00 €	1 273,00 €	108,73 €	65,27 €	2 447 €
Grande salle + hall d'entrée*	1 386,00 €	832,00 €	1 802,00 €	1 082,00 €	92,40 €	55,47 €	2 079 €
Salle sud	244,00 €	146,00 €	317,00 €	190,00 €	16,27 €	9,73 €	366 €
Hall d'entrée*	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
Cuisine	326,00 €	196,00 €	424,00 €	255,00 €	21,73 €	13,07 €	489 €
Auditorium							
Auditorium	665,00 €	399,00 €	865,00 €	519,00 €	44,33 €	26,60 €	998 €
Salle de réunion	168,00 €	101,00 €	218,00 €	131,00 €	11,20 €	6,73 €	252 €
Loyes							
Mairie annexe	169,00 €	101,00 €	220,00 €	131,00 €	11,27 €	6,73 €	254 €
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 51 m ²	Uniquement pour les associations						
Ex-école de Loyes 1 ^{er} étage 95 m ²	Uniquement pour les associations						
Mollon							
Maison pour Tous	329,00 €	197,00 €	428,00 €	256,00 €	21,93 €	13,13 €	494 €
Ecole							
Préau	334,00 €	200,00 €	434,00 €	260,00 €	22,27 €	13,33 €	501 €
Option							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debout	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Vote Unanime

Délibération 10 10 2020 - Vote des tarifs de location de salles 2021 pour les professionnels

Valide les tarifs applicables aux professionnels au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

Locations des salles communales pour les professionnels (HT)

Salles	Tarif à la journée		Tarif Week-End		Tarifs horaires		Caution
	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	Professionnel non résident	Professionnel résident	
Villieu							
Salle Polyvalente	835 €	418 €	1 086,00 €	543,00 €	55,68 €	27,84 €	1044 €
Salle du club des jeunes	Uniquement pour les associations.						
Salle de la cure AEP	Uniquement pour les associations.						
Centre Innovance							
Centre complet	1957 €	1175 €	2 544,00 €	1 527,00 €	130,48 €	78,32 €	2447€
Grande salle + hall d'entrée*	1663 €	998 €	2 162,00 €	1 298,00 €	110,88 €	66,56 €	2079 €
Salle sud	293 €	175 €	381,00 €	228,00 €	19,52 €	11,68 €	366 €
Hall d'entrée*	391 €	235 €	509,00 €	306,00 €	26,08 €	15,68 €	489 €
Cuisine	391 €	235 €	509,00 €	306,00 €	26,08 €	15,68 €	489 €
Auditorium							
Auditorium	798 €	479 €	1 037,00 €	622,00 €	53,20 €	31,92 €	998 €
Salle de réunion	202 €	121 €	262,00 €	158,00 €	13,44 €	8,08 €	252 €
Loyes							
Mairie annexe	203 €	121 €	264,00 €	158,00 €	13,52 €	8,08 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 51 m2	Uniquement pour les associations.						
Ex-école de Loyes 1er étage 95 m2	Uniquement pour les associations.						
Mollon							
Maison pour Tous	395	236	513,00 €	307,00 €	26,32	15,76	494
Ecole							
Préau	401 €	240 €	521,00 €	312,00 €	26,72 €	16,00 €	501 €
Option							
Chaises	0,53 €	0,27 €					
tables + mange-debouts	1,06 €	0,53 €					

Ménage compris dans le prix

Vote Unanime

Délibération 11 10 2020 - Location de salles, de la remorque podium pour les associations et de la scène du Centre Innovance pour les associations

Valide les tarifs applicables aux associations au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

Location de salles aux associations (TTC)

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
Villieu				
Salle Polyvalente	278 €	361 €	18,53 €	1 044 €
Salle du club des jeunes	85,00 €	111,00 €	5,67 €	254,00 €
Salle de la cure AEP	85,00 €	111,00 €	5,67 €	254,00 €
Centre complet				
Centre complet	816 €	1 061 €	54,40 €	2 447 €
Grande salle hall d'entrée* +	693 €	901 €	46,20 €	2 079 €
Salle sud	122 €	159 €	8,13 €	366 €
Hall d'entrée*	163 €	212 €	10,87 €	489 €
Cuisine	163 €	212 €	10,87 €	489 €
Scène			10,87 €	489 €
Auditorium				
Auditorium	333 €	433 €	22,20 €	998 €
Salle de réunion	84 €	109 €	5,60 €	252 €
Loyes				
Mairie annexe	85 €	111 €	5,67 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 51 m2	85 €	111 €	5,67 €	254 €
Ex-école de Loyes 1er étage 95 m2	170 €	222 €	11,34 €	508 €
Mollon				
Maison pour Tous	165 €	215 €	11,00 €	494 €
Ecole				
Préau	167 €	217 €	11,13 €	501 €

Ménage compris dans le prix

Location remorque podium	316,00
Caution	1 052,00

Vote Unanime

Délibération 12 10 2020 - Vote des tarifs 2021 pour les prestations effectuées par les services municipaux

Valide le tarif de 77,00 € de l'heure pour les interventions des services municipaux.

Vote Unanime

Délibération 13 10 2020 - Vote des tarifs de location des concessions et des emplacements d'urnes pour l'année 2021

Valide les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

CONCESSIONS CIMETIERES	
Concessions simples	
15 ans	280
30 ans	400
Concessions doubles	
15 ans	560
30 ans	800
Ancien Columbarium	
15 ans 1 urne	241
15 ans 2 urnes	482
30 ans 1 urne	344
30 ans 2 urnes	689
Nouveaux Columbarium	
15 ans	723
30 ans	1 033

Vote Unanime

Délibération 14 10 2020 – Location de biens immobiliers

Valide les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

LOCATIONS IMMOBILIERES	
Logement 36 m ² bibliothèque	301,58
Logement 61 m ² bibliothèque	425,62
Maison de l'enfance (annuelle)	68 309,42
Location pour exposition	
Bibliothèque municipale	62,00

Vote Unanime

Délibération 15 10 2020 – Vote des tarifs des abonnements tennis et bibliothèque pour l'année 2021 - Création d'un tarif d'abonnement de tennis pour la période de juillet/août

Valide les tarifs des abonnements tennis et bibliothèque applicables au 1^{er} janvier 2021 tels que proposés par la commission des finances.

Accepte d'appliquer le tarif pour les abonnements de tennis au prix de 35 € pour la période juillet/août.

Tarifs 2021

Bibliothèque municipale	
Abonnement familial	27,00
Abonnement individuel	17,00
Enfant jusqu'à 18 ans	Gratuit

TENNIS	
Carte court annuelle	74,00
Carte court juillet/août	35,00

Vote Unanime

Délibération 16 10 2020 – Vote des tarifs des droits de reproductions des matrices cadastrales et des actes administratifs pour l'année 2021

Valide les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2021

Matrice Cadastrale	
Usage professionnel	10,00
Usage particulier	6,00
Copie actes administratifs noir et blanc	0,18
Copie actes administratifs couleur	3,00

Vote Unanime

Délibération 17 10 2020 – Vote des tarifs 2021 pour les coupes de bois

Valide le tarif de 86,00 € la coupe de bois pour l'année 2021.

Vote Unanime

Délibération 18 10 2020 – Vote du loyer des terrains communaux de Villieu, Loyes et Mollon pour l'année 2021

Valide les tarifs de 384 € à compter du 1^{er} septembre 2021 tels que proposés par la commission des finances.

Vote Unanime

Délibération 19 10 2020 – Vote des tarifs des droits de stationnement pour l'année 2021

Valide les tarifs des droits de stationnement applicables au 1^{er} janvier 2020 tels que proposés par la commission des finances.

Tarifs 2021

DROIT DE STATIONNEMENT	
Forfait	145,00
Forfait journalier pour Cirque	66,00
Terrasse café prix au m ²	12,00
DROIT DE PLACE VOGUE	
Jusqu'à 60 m ² (le m ²)	0,70
A partir de 61 m ² (le m ² supplémentaire)	0,30
Emplacement Taxis	34,00
CANOE	
Redevance annuelle utilisation Brotteaux	1°040,00

Vote Unanime

Délibération 20 10 2020 – Vote des tarifs des droits de stationnement pour l'année 2021

Valide les tarifs des encarts publicitaires applicables au 1^{er} janvier 2021 tels que proposés par la commission des finances.

Tarifs 2021

ENCARTS BULLETIN MUNICIPAL	
Trois en Ain	
30x90	54,00
30x190	80,00
Tout en Ain	
90x80	75,00
50x190	75,00
4ème couverture	316,00
Page intérieure complète (nouveau tarif)	300,00
Réduction (5 trois en Ain + Tout en Ain)	-23,00

Vote Unanime

Délibération 21 10 2020 – Actualisation des tarifs des prestations de contrôle de l'assainissement non collectif

Type de prestations	Prix unitaire
Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves :	
- pour la conception	92,79 €
- pour la réalisation	72,17 €
Au titre du contrôle de bon fonctionnement et de bon entretien	80,42 €
Contrôle complémentaire	56,71 €
Analyse d'un rejet	82,48 €

Valide les tarifs des prestations applicables au 1^{er} janvier 2021.

Vote Unanime

Délibération 22 10 2020 – Tarifs applicables aux forains dans le cadre du marché

Valide les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2021.

Commerçant	Présence	Tarifs droits de place (En €)
Commerçant (pizza...) sans branchement avec branchement	Stationnement hebdomadaire suivant convention pour une fois par semaine	Forfait mensuel (max 20 m ²) payable par avance 15 17,5
Marché : Commerçants réguliers : sans branchement avec branchement caution clé	Dimanche matin	Forfait mensuel (max 20 m ²) payable par avance 15 17,50 50
Terrasse café / restaurant	Prix au m ²	12
Déballage hors marché du dimanche matin	Prix forfaitaire au m ²	4,5
Vogue	Prix au m ² jusqu'à 60 m ² Prix au m ² à partir de 61 m ²	0,7 0,3

Vote Unanime

Délibération 23 10 2020 – Vote des tarifs de location de salles 2021 à destination des associations – location de la salle de l'A3V

Valide les tarifs applicables aux associations pour la location de la salle de l'A3V au 1^{er} janvier 2021.

Tarifs 2020

Location de salles aux associations (TTC)

Salles	Tarif à la journée	Tarif Week-End	Tarifs horaires	Caution
Salle de l'A3V				
Salle de l'A3V			5,67 €	501 €

Vote Unanime

Délibération 24 10 2020 – Création d'un tarif pour dégradation table et chaises

Accepte d'appliquer le tarif de dégradation de mobilier pour l'année 2021.

DEGRADATION	
Dégradation table	150.00€
Dégradation chaise	25.00€

Vote Unanime

Délibération 25 10 2020 – Vote des tarifs de l'assainissement 2021

Valide les tarifs tels que proposés par la commission des finances qui seront applicables au 1^{er} janvier 2021 :

Surtaxe 2021	Assainissement
Prime fixe annuelle	21,381
Surtaxe (m ³)	1,190

Vote Unanime

Délibération 26 10 2020 – Attribution de subventions aux associations

Accepte d'attribuer les subventions telles que proposées par la commission

Associations	Montant demandé	Désignation	Montant accordé
01-TWIRLING BATON	1 071,24 €	Location salles 2020 = 1 190.27 - 10 % de ménage = 1071.24	1 071,24 €
02-DANCE CLUB (2019)	9 643,47 €	Location salles 2019 : Salle polyvalente : 1er semestre 6 559.62 et 2ème semestre : 4 155.35 soit un total de 10 714 .97 - 10% de ménage = 9 643.47	9 643,47 €
03-DANCE CLUB (2020)	3 552,20 €	Location salles 2020 : Salle polyvalente : 1er semestre 2 557.14 et 2ème semestre : 1 389.75 soit un total de 3 946.89 - 10% de ménage = 3 552.20	3 552,20 €
04-CORPS E T SOUFFLES QI GONG	300,00 €	Salle MPT : 132 euros - 10% ménage = 118.80 Si ménage CODID seulement sur facture de 44.00	118,80 €
TOTAL	14 566,91 €		14 385,71 €

Vote Unanime

Délibération 27 10 2020 – Avenant n°1 à la convention de partenariat et d'objectifs entre la Commune et société de pêche du Toison

Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention.

Ont voté pour : 25 (M. Rémy BRUNETTI en sa qualité de Président de la société de pêche, ne prend pas part au vote)

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Délibération 28 10 2020 – Avenant n°1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux

Autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat d'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation de ses voies et hameaux.

Autoriser l'engagement des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la dénomination et de la numérotation des voies

Vote Unanime

Délibération 29 10 2020 – Garantie financière de principe avec AIN HABITAT pour les 13 logements rue de la Cure - Rue de l'Eglise

Donne son accord de principe à la demande de garantie financière présentée par la société AIN Habitat pour la réalisation de 13 logements sociaux, 9 financés par un PSLA, 3 par un PLUS et 1 par un PLAI sur les tènements situés rue de la cure et rue de l'Eglise.

Dit que la commune devra délibérer de nouveau sur les garanties d'emprunt définitives au vue des conditions arrêtées des financements pour la réalisation de cette opération de 13 logements sociaux,

Vote Unanime

Délibération 30 10 2020 – Création de jardins familiaux sur des terrains communaux à Loyes- Autorisation

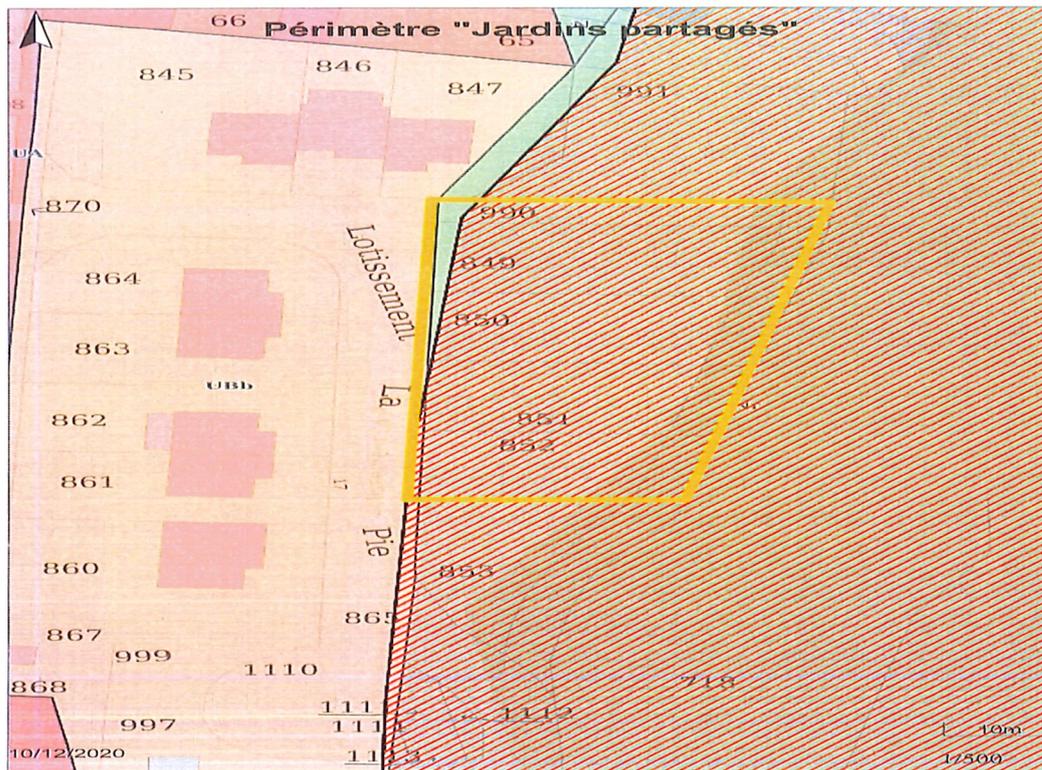
Arrête le projet d'aménagement et de création de jardins familiaux sur le site de Loyes, parcelles cadastrées 223 section B N°990, 849, 850, 851 et 852 dans les conditions exposées ci-dessus.

Autorise M. le maire à :

- signer la convention d'usage pour la gestion d'un jardin collectif sis à Loyes à intervenir entre la commune et l'association Fabriquer Initier Coopérer Agir (FICA) de Meximieux antenne de Villieu-Loyes-Mollon.

Précise que :

- La location est consentie moyennant un loyer annuel qui sera fixée par le Conseil Municipal lors de l'arrêt de la convention d'usage pour la gestion d'un jardin collectif et du règlement d'utilisation des jardins familiaux



Vote Unanime

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 31 10 2020 – Attribution de chèques cadeaux Amblamex au personnel communal au titre de l'année 2020

Décide d'offrir 5 chèques cadeau d'une valeur de 10 € soit 50€ par agent.

Vote Unanime

PATRIMOINE

Délibération 32 10 2020 – Convention avec le Syndicat d'Énergie et d'e-communication de l'Ain. Déploiement de la fibre optique – Parcelle B 2074

Accepte la réalisation des travaux projetés sur la propriété communale.

Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Vote Unanime

Délibération 33 10 2020 – Convention avec le Syndicat d'Énergie et d'e-communication de l'Ain. Déploiement de la fibre optique – Parcelles A 1449 et 1457

Accepte la réalisation des travaux projetés sur la propriété communale.

Autorise Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Vote Unanime

Délibération 34 10 2020 – Conventionnement PALULOS de trois logements communaux

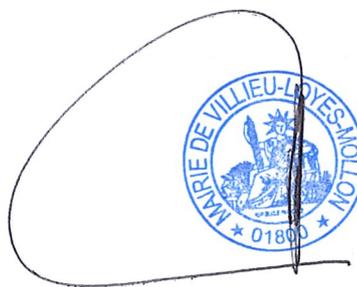
Autorise M. le Maire à signer les conventions avec l'Etat représenté par le Président du Conseil Départemental pour le conventionnement PALULOS de trois logements communaux.

Donne mandat à M. le Maire pour mettre en œuvre cette décision.

Vote Unanime

Fait à Villieu-Loyes-Mollon, le 16 décembre 2020

Le Maire,
Eric BEAUFORT



• ANNEXE A LA DELIBERATION 01_10_2020 - BUDGET PRINCIPAL –
DECISION MODIFICATIVE N°2

<i>Investissement</i>					
N° DE SERVICE	N° OPERATION	DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
				DEPENSES	RECETTES
	127	Panneau lumineux MPTM	c/2135	+ 30 000,00 €	
		<i>Dépenses imprévues</i>	<i>c/020</i>	-10 000,00 €	
		<i>Virement de section</i>	<i>c/021</i>		+ 20 000,00 €
TOTAL				+ 20 000,00 €	+ 20 000,00 €
<i>Fonctionnement</i>					
N° DE SERVICE	DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT		
			DEPENSES	RECETTES	
1002	Vêtement de travail	c/60636	+ 1 500,00 €		
	DSR	c/7411		+ 3 700,00 €	
	Dotation régions	c/74121		+ 10 200,00 €	
	Revenus des immeubles	c/752		+ 7 600,00 €	
	Virement de section	<i>c/023</i>	+ 20 000,00 €		
TOTAL			+ 21 500,00 €	+ 21 500,00 €	

• ANNEXE A LA DELIBERATION 02_10_2020 – - BUDGET ANNEXE
COMMERCE– DECISION MODIFICATIVE N°1

<i>Investissement</i>			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Echéance nouvel emprunt	c/1641	+ 6 900,00 €	
<i>Virement de section</i>	<i>c/021</i>		+ 6 900,00 €
TOTAL		6 900,00 €	6 900,00 €
<i>Fonctionnement</i>			
DESIGNATIONS	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Frais bancaire nouvel emprunt	c/627	+ 550,00 €	
Intérêt nouvel emprunt	c/66111	+ 850,00 €	
Honoraires	c/6226	- 7 000,00 €	
Entretien et réparation	c/615221	- 1 300,00 €	
Virement de section	c/023	+ 6 900,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

• ANNEXE A LA DELIBERATION 03_10_2020 – BUDGET ANNEXE
CENTRE DE RENCONTRE – DECISION MODIFICATIVE N°1

<u>Investissement</u>			
DESIGNATION	IMPUTATION COMPTABLE	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Echéance nouvel emprunt	c/1641	+ 2 200,00 €	
Virement de la section fonctionnement	c/021		+ 2 200,00 €
TOTAL		+ 2 200,00 €	+2 200,00 €

<u>Fonctionnement</u>			
DESIGNATION	IMPUTATION COMPTABLE	FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
Réparation vitres vandalisées	c/61558	+ 4 000,00 €	
Frais bancaire nouvel emprunt	c/627	+ 600,00 €	
Intérêt nouvel emprunt Travaux énergétique	c/66111	+1 400,00 €	
Electricité	c/60612	- 1 500,00 €	
Redevances et droits	c/7062		+ 400,00 €
Remboursement sinistre	c/7788		+ 1 400,00 €
Charges de personnel	c/6215	- 4 900,00 €	
Virement de la section investissement	c/023	+ 2 200,00 €	
TOTAL		+ 1 800,00 €	+ 1 800,00 €